

# INFORMATION POUR LES PARENTS D'ENFANTS MALENTENDANTS

Chers parents,

Dans les prochaines semaines, votre enfant et vous aurez une consultation chez un audioprothésiste spécialisé pour les enfants de façon à ce que votre enfant puisse mieux vous entendre ainsi que son environnement. En Suisse, on appelle ces professionnels des audioprothésistes pédiatriques. Seuls ces derniers ont les compétences indispensables aussi bien théoriques que pratiques et l'installation technique nécessaire pour pouvoir assurer un accompagnement optimal pour votre enfant et vous.

De plus, seuls les audioprothésistes pédiatriques reconnus, sont autorisés à facturer directement les frais inhérents à l'adaptation audioprothétique directement aux assurances sociales pour que vous n'ayez pas à en supporter vous-mêmes tous les coûts. Pour cette raison, l'Office Fédéral des Assurances Sociales (OFAS) exige une reconnaissance comme Professionnel Spécialisé et tient une liste des audioprothésistes pédiatriques autorisés.

Nous-mêmes, l'Association Suisse des Audioprothésistes Pédiatriques dressons une liste de nos membres que nous pouvons vous recommander et qui est à votre disposition. Prenez garde, s'il vous plaît, que l'adaptation doit être réalisée dans un de ces magasins listés.



Liste des membres  
de l'Association Suisse des  
Audioprothésistes  
Pédiatriques

[www.pädakustik.ch/spvml](http://www.pädakustik.ch/spvml)



Liste des Audioprothésistes  
Pédiatriques reconnus par  
OFAS

[www.pädakustik.ch/plbsv](http://www.pädakustik.ch/plbsv)

Pour vos questions et demandes nous restons à votre disposition par courriel sur [fragen@paedakustik.ch](mailto:fragen@paedakustik.ch)



**Schweizerischer  
Pädakustikerverband**

Schweizerischer Pädakustikerverband, 8032 Zürich  
[www.pädakustik.ch](http://www.pädakustik.ch) | [info@paedakustik.ch](mailto:info@paedakustik.ch)